

*Accords fiscaux—Loi*

services de santé à des articles que l'on achetait dans un rayon de magasin et que l'on payait à la sortie; il n'était pas question non plus de discuter du prix de ces services quand on en avait besoin. Ils constituaient un besoin fondamental, comme l'éducation, mis à la disposition de tous les Canadiens qui pouvaient les payer grâce au système d'impôts.

C'est une valeur fondamentale. C'est le contrat social qui constitue le Canada. C'est la responsabilité sociale et l'obligation morale du gouvernement au pouvoir de faire en sorte de préserver ces hautes valeurs.

En réduisant le financement des programmes établis, nous ne réalisons pas les objectifs et les aspirations pour lesquels le gouvernement a été élu. On ne peut pas dire que, alors que l'on a des obligations envers l'assurance-maladie, on lui fournit suffisamment de crédits pour les institutions, les centres de soins médicaux, les foyers destinés aux personnes âgées et aux handicapés physiques et mentaux. Que va faire le gouvernement à propos des personnes qui ont besoin de soins permanents qui sont coûteux? Un jour, monsieur le Président, vous et moi, tout le monde à la Chambre—et certainement le gouvernement qui entreprend ces mesures—nous allons en pâtir. Le jour viendra, malheureusement, où nous tomberons malade et où nous devrons aller à l'hôpital. Nous espérons obtenir le meilleur service perfectionné, le meilleur matériel médical et les meilleurs soins prodigués par un personnel instruit et entraîné.

Le genre de mesure prise aujourd'hui ne nous permet même pas ce genre de rêve. Le gouvernement affaiblit les structures que nous avons mises en place et diminue la qualité offerte à tous les citoyens.

Quand on planifie, dans le secteur hospitalier ou dans celui de l'éducation, c'est à long terme. On ne planifie pas pour le lendemain matin. Ce n'est pas comme l'ordre du jour d'un député de la Chambre des communes où le long terme signifie peut-être 12 heures. Il faut au moins cinq ans pour bien planifier. La réduction imposée par le gouvernement a été décidée sans consultation.

Je me rappelle les rires et les interventions déplaisantes qui ont accueilli mes interventions précédentes sur ce projet de loi. Je me suis étonnée de l'insensibilité de certains députés d'en face. Je suis gênée de faire allusion à eux bien que je doive peut-être le faire pendant mon discours. Ils ont eu le front de penser qu'un député ayant 25 ans de service à l'Assemblée nationale, qui était autrefois et qui est toujours ministre des Finances et qui a présenté un budget, tenait compte des réductions en disant que le Québec devrait imposer les entreprises pour compenser le manque à recevoir du gouvernement fédéral. Deux députés d'en face ont eu le culot de me dire que ce ministre des Finances du Québec ne comprenait pas ce qui se passait. J'espère que leurs électeurs s'en souviendront. Ils devraient être gênés et honteux d'avoir dit cela. Il fallait que le Québec augmente ses impôts pour compenser le manque à gagner du gouvernement fédéral car il manquait 148 millions de dollars. J'ai raconté les faits et j'ai cité les chiffres la dernière fois, il se pourrait que j'y revienne, mais pour le moment, j'aimerais parler de gens qui ont eu beaucoup à dire sur la signification de ce projet de loi.

Il est évident que le gouvernement n'a pas l'intention de m'écouter, moi, une simple députée, mais peut-être écouterait-il un peu plus attentivement quelques uns de ces groupes qu'il est censé avoir consultés. Prenons le Nouveau-Brunswick.

L'Assemblée législative de cette province a approuvé à l'unanimité une motion présentée par l'Opposition libérale condamnant l'action unilatérale du gouvernement fédéral concernant le projet de loi C-96, sur le financement des programmes établis. Je lis la motion. Si vous ne voulez pas me croire, monsieur le Président, alors croyez l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick où l'un de vos amis détient un portefeuille, si je ne m'abuse. La voici:

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada a annoncé que le taux de croissance des paiements de transfert, aux termes de la Loi sur le financement des programmes établis, diminuera à compter de 1986 et

CONSIDÉRANT que cette réduction coûtera au Nouveau-Brunswick 9 millions de dollars cette année et 160 millions en tout d'ici 1990-1991; et

CONSIDÉRANT que le Nouveau-Brunswick n'a pas l'infrastructure économique qui lui permettrait d'absorber pareille perte;

IL EST RÉSOLU, par la présente, que l'Assemblée législative de ladite province, demande au gouvernement du Canada . . .

Je souhaite que quelques députés de plus prêtent l'oreille, car s'ils ont des électeurs dans cette région, ils en ont peut-être entendu parler.

. . . de réfléchir à cette décision unilatérale et de rétablir le financement des programmes établis au niveau convenu en 1982; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick demande au gouvernement du Canada d'entamer des discussions . . .

Vous connaissez la fameuse politique de consultation, monsieur le Président? Voilà maintenant que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick demande au gouvernement d'entamer des discussions. Il ajoute ensuite:

. . . avec les provinces afin de convenir ensemble dudit niveau de financement des programmes établis en 1987-1988 et par la suite aux termes de cette Loi; et enfin,

IL EST RÉSOLU que sur conclusion d'un accord concernant la croissance susmentionnée du financement des programmes établis entre les intéressés, le gouvernement fédéral prendra des mesures dans le cadre du programme de péréquation pour indemniser les provinces de l'Atlantique des pertes qu'elle subiront aux termes dudit accord et qu'il fera en sorte que la péréquation assure des recettes suffisantes à toutes les provinces pour leur permettre de maintenir la même qualité des services publics à des niveaux comparables d'imposition.

Ce que fait le gouvernement actuellement n'aura pas les mêmes répercussions dans l'Est, dans l'Ouest, dans les provinces centrales et dans les territoires, monsieur le Président. Nous avons une disposition assurant l'égalité de telles mesures dans notre constitution. Nous allons même à l'encontre de notre constitution, ce qu'il ne faudrait pas perdre de vue.

Le gouvernement du Manitoba n'était pas satisfait. Je pourrais vous citer pratiquement les mêmes paroles. Le Manitoba a laissé entendre que les Canadiens allaient consacrer une part moins importante de leurs ressources économiques à la santé et à l'enseignement supérieur alors que, selon toutes les prévisions, les besoins augmentent et notre pays a les moyens de maintenir et d'améliorer ses services.

Le Québec . . .

[Français]

Monsieur le Président, au Québec, lors de son discours du Budget 1986-1987, le ministre des Finances du Québec a fait valoir que les transferts aux provinces ne sont pas la cause du déficit fédéral, puisque ces transferts sont demeurés constants par rapport au PNB depuis plusieurs années, alors que les autres dépenses fédérales représentaient une part croissante du